



N°10
13/06/2018



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Animatrice filière

Céline VACHON
**Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine**
celine.vachon@na.chambagri.fr

Suppléance :
Karine BARRIERE
**Chambre d'agriculture
de la Corrèze**
k.barriere@correze.chambagri.fr

Rédactrice :
Barbara CICHOSZ
**Chambre d'agriculture
d'Occitanie**
barbara.cichosz@occitanie.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**
**Reproduction partielle
autorisée avec la mention**
**« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Vigne /**

**Edition Limousin N°10
du 13/06/2018 »**



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur **Formulaire d'abonnement au BSV**

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- Floraison en cours en Haute-Vienne.
- Fin de floraison à nouaison en Corrèze.

Mildiou

- Quelques taches visibles.
- La pression devient forte, des contaminations sont possibles à chaque pluie.

Oidium

- La période de sensibilité maximale est en cours.

État général du vignoble

• Stades phénologiques

	Zone Haute-Vienne	Zone Corrèze
Pinot noir	23	
Gamay	23	
Chardonnay		25-27
Sauv. blanc		25-27
Merlot		25-27
Cabernet franc		23-27
Cabernet sauv.		23-25
Chenin		25-27

Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :

Stade 21 : début floraison

Stade 23 : Pleine floraison – 50 % chute des capuchons

Stade 24 : 50 – 80 % de floraison

Stade 25 : Fin de floraison

Stade 27 : Nouaison

Stade 29 : Grain de plomb

Stade 31 : Grain de pois

La floraison est en cours sur le secteur de Verneuil et se termine sur les vignobles corréziens, avec plusieurs parcelles au stade nouaison.

Mildiou (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

Sur le secteur de Verneuil sur Vienne (87), 1 seule tache, en début de sporulation, a été observée sur le témoin non traité.

Sur le secteur corrézien :

- apparition de symptômes sur un témoin non traité (Branceilles), hors réseau, depuis ce début de semaine ;
- présence de taches sur feuilles sur parcelles de référence à Allasac (8 à 18% des pieds touchés selon la parcelle) et Brivezac (2% de ceps atteints).



Tache de mildiou relevée le 11/06/2018: face supérieure et face inférieure. Crédit photo : CRA NA

- **Données de la modélisation** (Potentiel Système – Stations d'Objat et Verneuil sur Vienne, calculs au 11/06/2018)

Situation J-7 à J : les pluies ont encore été importantes la semaine dernière. La pression exercée par le mildiou a poursuivi sa franche hausse et est devenue forte sur le secteur de Verneuil et moyenne sur le secteur d'Objat.

Des contaminations de masse ont été modélisées le 5 juin à Verneuil et les 9 et 10 juin sur les deux secteurs.

Simulation J à J+7 : la pression devrait devenir forte en tous secteurs. De nouvelles contaminations de masse sont modélisées dès 3-4 m, elles ont donc pu être effectives le 11 juin.

Les taches issues des contaminations du 3 juin (Objat) devraient être visibles autour du 14 juin, celles issues des contaminations de la semaine dernière autour des 18-20 juin.

Évaluation du risque :

La pression devient forte et des contaminations sont possibles lors de chaque pluie. Sur les parcelles présentant des symptômes, la présence de taches sporulées ajoute un facteur de risque supplémentaire (risque de repiquages) malgré une fin de semaine plus clémente en termes de pluies. Surveillez l'évolution des prévisions météorologiques ainsi que l'état sanitaire de vos parcelles car des contaminations sont encore en incubation.

Mesures prophylactiques : l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes verts à proximité du sol qui seraient autant de support pour des contaminations primaires.

Oïdium (*Uncinula necator*)

- **Éléments de biologie**

La phase de sensibilité maximale est identifiée de la floraison à la fermeture de grappe.

- **Situation au vignoble**

Aucun symptôme n'est observé à ce jour.

Évaluation du risque :

La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison (stade 17) est en cours en toutes situations. A partir de ce stade, il existe un risque de contamination jusqu'à la fermeture de la grappe.

Black-rot (*Guignardia bidwellii*)

- **Situation au vignoble**

- Témoins non traités (Verneuil sur Vienne, Branceilles) : quelques taches sur feuilles sont observées.
- 1 seule parcelle de référence de notre réseau, présente des symptômes avérés (Brivezac, 2% des ceps atteints).

Évaluation du risque :

Chaque pluie peut être synonyme de contamination et les grappes entrent ou sont dans une phase de plus grande sensibilité qui est maximale à la nouaison.

Soyez donc vigilants au risque de contaminations.



Tache de black-rot sporulée.
Crédit photo : CRA NA

Botrytis (*Botrytis cinerea*)

• Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir :
 - la maîtrise de la vigueur,
 - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon, (effeuillage à la nouaison)
 - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

• Situation au vignoble

De rares symptômes de **Botrytis** sur feuilles sont encore signalés (témoin non traité de Verneuil).

Ces symptômes sont « habituels » pour la période et sont favorisés par des conditions humides et fraîches. Ils ne présument en rien de la virulence du champignon plus tard sur grappes.

Évaluation du risque :

Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations où les facteurs de risque sont présents. Le stade de chute des capuchons (fin de floraison) est en cours dans certaines situations voire dépassé dans les situations les plus précoces.

Cicadelles de Flavescence dorée

• Situation au vignoble

Des larves sont observées sur le secteur de Branceilles depuis le 23 mai.

Pour toute information réglementaire : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne,1115>

Cicadelle verte (*Empoasca vitis*)

• Situation au vignoble

Des larves sont ponctuellement observées sur le secteur corrézien.

Évaluation du risque :

Risque présent ponctuellement. Surveillez vos parcelles à risque.

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation

Seuil indicatif de risque (printemps) : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

Autres observations

Quelques symptômes d'**eutypiose** sont observés selon les parcelles, sur les 2 secteurs.

L'**érinose** reste très diluée. Au maximum, on observe 4% de ceps avec symptômes sur 2 parcelles du réseau historiquement sensibles.

Quelques **galles phylloxériques** sont observées sur quelques parcelles de Corrèze mais elles sont sans incidence pour la vigne.

Contrairement à l'érinose, elles se trouvent sur la face inférieure des feuilles.

Un seul **thrips** a été observé, sur Gamay (Verneuil), soit 4% de feuilles occupées.

Des populations de **typhlodromes** sont observées sur les 2 secteurs, avec des fréquences très variables selon les parcelles (de 0 à près de 90 % de feuilles occupées).



Galles phylloxériques sur feuilles
Crédit photo : CDA 19

Vers de la grappe : les capsules des pièges de surveillance vont être changées la semaine prochaine.



Des **méligèthes** peuvent parfois être observés sur les inflorescences en fleur. La présence sur vigne de ces petits coléoptères noirs ne semble qu'opportuniste et essentiellement liée à la présence d'une source de nourriture (le pollen des inflorescences). Ils peuvent être considérés comme sans danger pour la vigne et le déroulement de la floraison.



Méli-gèthe sur inflorescence

Crédits photos : IFV et CRA NA

Protection des abeilles



Les traitements contre la cicadelle de la flavescence dorée débutent. La vigilance s'impose pour ces interventions.

La réglementation "abeille" s'applique aussi pour les traitements obligatoires !

- ATTENTION -

Vignes et inter-rangs en fleurs : les abeilles visitent les parcelles pour récolter le pollen de vigne mais également pour butiner les fleurs des enherbements et des bordures.



RAPPEL RÉGLEMENTATION ET BONNES PRATIQUES

Avant le traitement :

Les enherbements fleuris de l'inter-rang et des bordures attirent les pollinisateurs sur les parcelles. Avant l'application d'un traitement insecticide il est impératif de broyer ou détruire les parties aériennes des fleurs pour préserver les insectes auxiliaires (arrêté du 28 novembre 2003).

Si un rucher est placé à proximité des vignes, informez dès que possible l'apiculteur des traitements que vous allez réaliser. Il pourra ainsi déplacer ses colonies si le risque d'exposition des abeilles est trop élevé.

Réalisation du traitement :

Utilisez un insecticide portant une des mentions « abeille », autorisé pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles. Attention, cette mention ne veut pas dire que le produit est inoffensif pour les pollinisateurs, sa toxicité est seulement moins élevée, il faut donc l'utiliser avec précaution.

Ne traitez qu'en dehors de la présence d'abeilles. Pour cela observez votre parcelle pour vous assurer de l'absence d'insectes pollinisateurs sur les fleurs du vignoble. La période d'activité des abeilles au cours d'une journée dépend des conditions extérieures (luminosité, température, pluie). Attention, au mois de juin les pollinisateurs peuvent être actifs sur une plage horaire importante. Privilégiez un traitement le soir quand les butineuses sont rentrées à la ruche.

Veillez à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette). Évitez la dérive des produits (force du vent, respect des zones non traitées, etc.) car beaucoup d'abeilles sauvages nichent dans les abords directs des parcelles.

Il est interdit de réaliser un mélange comportant un pyréthrinocide avec un fongicide de la famille des triazoles (IDM). L'insecticide doit être appliqué en premier, avec un délai de 24h minimum avant l'application fongicide (Arrêté du 7 avril 2010).

Le prochain BSV Vigne Limousin paraîtra le mardi 19 juin 2018

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Limousin sont les suivantes : Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Cave Viticole de Branceilles (M.Perrinet), la fédération des Vins de la Corrèze (M. MAGE) et le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze (M.Roche).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".